

REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION

DU

CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.121-8 du Code des Communes)

La population est informée que

le Conseil Municipal de la commune de ROCHESSAUBE

se réunira en séance ordinaire à la Mairie

Le mardi 26 mars 2024 à 18h00

ORDRE DU JOUR :

- * Approbation du pv de la séance du 08.02.2024
- * Participation intervention musicale école de Berzème
- * Convention ADS
- * Demande DETR 2024
- * Demande fond vert 2024 - DECI
- * Approbation du Compte de Gestion budget communal 2023
- * Approbation du Compte administratif budget communal 2023
- * Affectation du résultat budget communal 2023
- * Etat 1259 – vote des taxes
- * Vote du Budget Principal
- * Facturation travaux route de Gourguillon
- * Bail café
- * Questions diverses

Fait à ROCHESSAUBE le 19.03.2024

le Maire,
Sébastien VERNET

